

Direction des Risques Professionnels

Service prévention

Modalités de participation aux formations proposées par la CARSAT

Inscriptions

Vous êtes salarié d'un établissement cotisant au Régime Général de la Sécurité Sociale; votre entreprise et vous-même effectuez une demande auprès de votre Contrôleur de Sécurité ou retournez le bulletin de pré-inscription à la CARSAT (par courrier ou par e-mail).

Les attentes des entreprises et les besoins de formation exprimés dans le document de pré-inscription seront analysés par le Contrôleur de Sécurité du secteur.

En cas d'avis favorable, une proposition de formation (dates et lieu d'accueil) vous sera adressée dans les meilleurs délais. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places disponibles, un choix sera effectué en fonction des risques liés à l'activité, de l'effectif de l'établissement, du plan d'actions engagé.

L'inscription ne deviendra définitive qu'après confirmation par la Carsat.

La CARSAT Normandie se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session.

Coût

Lorsque le stage est animé par les Contrôleurs de Sécurité et les Ingénieurs Conseils de la CARSAT Normandie, celle-ci prend en charge les frais pédagogiques.

La restauration du midi et / ou du soir ainsi que l'hébergement si besoin, les salaires et les frais de déplacement sont à la charge de l'entreprise (prévoir espèces ou chèque).

Convention

Les stages organisés par la CARSAT Normandie donnent lieu à la délivrance d'une convention.

Assurance

L'entreprise s'assure que son contrat d'assurance en responsabilité civile couvre les activités de son salarié dans le cadre d'un stage organisé par la CARSAT Normandie.

Renseignements pratiques

Secrétariat :

Gémila GRAUX

Tel : 02 35 03 58 05

Mail : formation.prevention@carsat-normandie.fr

Responsable formation :

Edwige MAHIEU

Tel : 02 35 03 58 28

Mail : formation.prevention@carsat-normandie.fr

